

**Séance de travail du 27 janvier 2017
Dossier R-3987-2016, Phase 1**

Engagements

No	Thème	Référence	Engagement
1	GNR	Ensemble de la preuve	Réviser la preuve afin de retirer toute référence au gaz naturel dédié au transport et d'y intégrer les modifications convenues lors de la séance de travail.
2	Déséquilibre	Article 11.2.3.3.1 Article 11.2.3.3.2	Réviser le libellé de ces articles pour clarifier qu'ils ne s'appliquent que dans les situations de combinaison de services ou à 100 % en gaz naturel renouvelable. Remplacer le mot « initial » par « en vigueur ». Identifier les modifications aux <i>Conditions de service et Tarif</i> qui visent à faciliter l'accès au gaz naturel renouvelable et celles qui visent à permettre la combinaison de services.
3	VJC	GM-2, doc. 1, p. 9, ligne 22 GM-2, doc. 2, p. 11 GM-2, doc. 2, p. 3 GM-2, doc. 1, p. 9, item 3)	Remplacer « volumes nominés » par « volumes que les clients s'engagent à livrer ». Clarifier la notion de VJC, soit la somme des VJC vs VJC unique. Remplacer la note de bas de page n° 1 par un 4 ^{ème} élément pour spécifier que la combinaison de services de transport s'applique au GNR. Modifier la description du processus d'achat direct avec transfert de propriété.
4	Précision	Dans l'ensemble de la preuve	VJC initial devient le premier VJC au contrat avant modification ultérieure. Faire le lien entre l'application des <i>Conditions de service et Tarif</i> et la notion de fixer la consommation annuelle reliée au premier VJC. Remplacer année par période contractuelle le cas échéant.

**Séance de travail du 27 janvier 2017
Dossier R-3987-2016, Phase 1**

Engagements

No	Thème	Référence	Engagement
5	Scénario D	Complément de preuve GM-2, doc. 2, p. 11	Indiquer qu'il n'y a pas de capacité cédée en fonction de l'article 12.2.3.1.
6	Condition d'accès à la combinaison de services	Dans l'ensemble de la preuve	Expliquer le processus ou la démarche d'un client qui souhaite bénéficier de la combinaison de services pour s'approvisionner en partie en gaz naturel renouvelable. Exemple : Le client doit signer un contrat d'achat direct avec transfert de propriété (GM-2, doc. 2, p. 12). Faire référence à l'article 11.2.2.2 et expliquer qu'il y a un coût relié au mode d'achat direct avec transfert de propriété.
7	demande	Demande, objectifs de la demande et buts visés	Ajouter une mise en contexte, intérêt de la clientèle, commenter les alternatives possibles et le cheminement envisagé à moyen terme par Gaz Métro. Pourquoi la demande de Gaz Métro au présent dossier est l'option qu'elle privilégie. Commenter la possibilité d'avoir une transaction financière portant sur les attributs environnementaux du GNR par une entente entre le producteur et le client tel que suggéré par la FCEI. Dans la demande, préciser les conclusions recherchées, soit de faciliter l'accès au gaz naturel renouvelable notamment par la combinaison de services.

**Séance de travail du 27 janvier 2017
Dossier R-3987-2016, Phase 1**

Engagements

Dépôt prévu au plus tard le 3 février 2017.

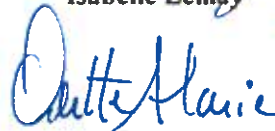
Représentant pour Gaz Métro :



Isabelle Lemay

Date : 27 janvier 2017

Représentant pour la Régie :



Odette Alarie

Date : 27 janvier 2017